Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Azé - Tome I

Azé, c^{on} et arrond. de *Château-Gontier* (2 kil.), à 31 kil. de Laval.

Anciens noms

Monasterium Asiacum, in pago Andecavo, VI^{e} s. (Acta SS., Mars, I). — *Apud Asiacum*, XI^{e} s. (Cart. du Geneteil). — *Ecclesia de Aziaco*, 1097 (Bulle d'Urbain II). — *Parrochia S. Saturnini de Azeio*, 1120 (Geneteil). — *Leprosaria de Azeio*, 1253. — *Azeium prope Castrumgunterii* (Titre de S^{t}-Jean-Bapt.). — *Parochiani d'Asé, prope Castrumagunterii*, 1390 (Arch. nat. JJ 45, f. 168). — *Azé-sur-Maine*, 1635 (Reg. par.).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens recouverts sur de grandes surfaces par des graviers pliocènes ; alluvions anciennes sur la rive gauche de la Mayenne. » D.-P. Œ.

Toute la rive gauche de la Mayenne, au bord de laquelle est bâti le bourg, appartenait sur une longueur de 8 kil. à la paroisse d'Azé, avant l'annexion récente à la ville de Château-Gontier d'une partie du faubourg. Au N., le territoire est limité par le ruisseau du Pont-Perdreau ; au S. par le Choiseau. Entre ces ruisseaux, un plateau de 95 m. d'altitude, élevé de 55 à 60 m. au-dessus du cours de la Mayenne, donne naissance à deux autres petits cours d'eau bientôt confondus : le Saumon et le Creusecote. En face du bourg, la rivière, ayant dès lors toute son ampleur, par un coude accentué se dirige de l'O. à l'E., coulant à pleines rives entre de belles prairies par les chaussées des usines de Mirouvault, de Pendu et de la Bavouse.

Les voies anciennes venant de Longuefuye et de Saulges, de Saint-Aignan vers Sablé, de Saint-Michel-de-Feins vers Morannes, passage célèbre de la Sarthe, abordaient directement Azé, ancien gué de la Mayenne, préférablement à Château-Gontier, de création plus récente. Mais les routes modernes, sauf celles de Château-Gontier et de Daon, délaissent le bourg qui n'a avec elles que des raccords de moindre importance. Communes limitrophes : Longuefuye (7.500 m.), Gennes (7.200 m.), Châtelain (7.000 m.), Coudray (5.000 m.) ; à l'O., au-delà de la Mayenne, Mesnil, Saint-Fort, Château-Gontier, Bazouges ; au N., Fromentières (8.000 m.).

Superficie. — Cadastrée en 1833 par M. Declaye, géomètre de 1re classe, 2.981 hect. Des 1.800 arpents qu'on comptait en 1697, 700 étaient en labour, 300 en pâture, 300 en prés, 100 en bois, autant en landes et 300 en vignes. On cultivait au XVIII^{e} s. le froment, le blé, l'avoine, le blé noir, la vigne pour 1/10. Les clos les plus connus au XIV^{e} s. étaient ceux de la Téberdière, du Rallay, de Montgaignon.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 75 en 1600, 139 en 1700 ; — 263 feux en 1688 ; — 289 feux en 1700 ; — 262 feux en 1715 ; — 243 feux en 1732 ; — 1135 hab. en 1726 ; — 1235 hab. en 1803 ; — 1218 hab. en 1821 ; — 1268 hab. en 1841 ; 1406 hab. en 1851 ; — 1459 hab. en 1861 ; — 1233 hab. en 1871 ; — 1215 hab. en 1881 ; — 1193 hab. en 1891 ; — 1137 hab. en 1897, dont 311 au bourg. — On ne compte aujourd'hui que 143 habitations diverses sur 264 qui existaient en 1697. — Mirouvault, 26 hab., et le Petit-Bouffray, 23 hab., sont les

seules agglomérations.

Assemblée

Assemblées à la fête patronale, Saint-Saturnin, et le lundi de Pâques, celle-ci dite *Solennité des Emmaüs*. Le pèlerinage fut enrichi d'indulgences au XVIII^{e} s. Par allusion à l'évangile du jour, on y vend des petits pains ou brioches.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse jadis du diocèse d'Angers, archidiaconé d'Outre-Maine, doyenné d'Écuillé, élection de Château-Gontier. — Au Concordat, du diocèse du Mans, succursale par décret du 5 nivôse an XIII, du doyenné et de l'archiprêtré de Saint-Jean-de-Château-Gontier, vicariat fondé en 1819 ; — 1790, du district et du canton de Château-Gontier.

Pour reconstituer l'*église* primitive, dédiée à saint Saturnin, il faut faire abstraction de la grande nef qui occupe maintenant tout le côté N. ; on aura ainsi une nef, un chœur en forme d'abside voûté, en quart de sphère, un transept dont les absidioles sont soudées latéralement au chœur comme à Saint-Jean-de-Château-Gontier et contrairement à l'usage ordinaire. Toutes les arcades, la porte en calcaire coquillier et les fenêtres, dont une dans la nef, sont romanes. Des piliers carrés, renforcés de contreforts, avec pendentifs dans les angles, supportent la voûte de l'intertransept. La tour qui s'élève au-dessus, ornée de deux rangs de baies romanes, avait des proportions plus heureuses quand elle n'était pas à demi engagée dans l'immense toiture qui couvre les deux nefs, dont la seconde, accolée latéralement au N. de la première, est séparée de celle-ci par de maigres colonnes en bois et en plâtre recevant les retombées d'arcatures gothiques. Une cloche, fondue en 1725 par les frères P. et A. Labry, existe encore avec l'inscription : *« L'année St. 1725, j'ay été nommé Saturnin par M^{re} Jean-François de Beaumont, abbé d'Autichamp, docteur de Sorbonne, grand doyen, vicaire général d'Angers, et par Dame Louise du Breuil, baronne d'Ingrande et d'Azé, bény par messire Charles d'Espinay de Lisle-Adam, curé, chef de l'église et du clergé d'Azé, et grossy par les soins de Mrs Jean Paigis, sieur de la Grange, et René Buffebran, sieur du Coudray ; je pèse 1.900. »* Les mots *chef de l'église et du clergé* ont été mutilés au burin.

L'autel, daté de 1634, avec les initiales MNG, NBP, IMP, a quelque mérite, aussi bien que le tableau de l'*Enfant Jésus montrant sa croix*, accompagné de la Vierge, saint Joseph, saint Jacques, Constantin et la donatrice. On y lit : *« Mademoiselle* (Constantin) *de la Fraudière a donné aux religieuses du Buron 500 francs pour avoir moyen de subvenir aux nécessités de leur monastère et pour enrichir leur église. »* La chapelle voisine porte au cintre M.N. GIRARD (déjà désigné par les initiales ci-dessus), 1646. Dans la chapelle Saint-Joseph de l'église romane, un autel, provenant aussi du Buron, est orné d'un groupe : *saint Antoine de Padoue* prenant l'Enfant Jésus des mains de la Vierge ; d'un *saint François d'Assise* recevant les stigmates, auquel faisait pendant une *Madeleine* qu'on a cru devoir supprimer. Ces statues en terre cuite sont fort belles. Un autel de Saint-Maur devant lequel plusieurs religieuses franciscaines du Buron furent enterrées, 1596, et un autre de Saint-Nicolas, 1695, sont mentionnés dans les titres. La chapelle de *Chambrezais*, plus tard transférée au château, celle de *Saint-René* et de *Saint-Patrice* à l'autel qui portait ce vocable, et celle de la *Chifannerie*, étaient desservies dans l'église. La sacristie formait au XIV^{e} s. un bénéfice à la disposition du prieur, des seigneurs d'Ingrandes et de Rallay, et des notables. — La quête de l'*Aguilanleu* était faite au profit des trépassés, 1690.

Outre le petit *cimetière* qui joignait l'église et le grand cimetière cité dès 1267, un troisième était situé à mi-chemin de la ville, où Yves Le Mercier fonda le 11 septembre 1505 une chapelle en l'honneur de saint Avertin ou Aventin. Ce cimetière, dit aussi de la Croix-Couverte, où l'on inhuma plusieurs curés d'Azé, servit quelquefois

pour les pauvres de l'hôpital et devint public en 1780. Jusqu'en 1840 les professeurs du collège y reçurent la sépulture. C'est aujourd'hui une propriété privée divisée entre trois familles. La chapelle, dans laquelle il est difficile de pénétrer, n'a d'intéressant qu'une inscription en lettres gothiques rappelant la fondation et publiée dans le *Bull. hist. de la Mayenne*.

La *cure*, à la présentation de l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, possédait un fief en 1277.

Curés : Guérin *Le Boiteux*, donateur de ses droits sur l'église à l'abbaye angevine, 1085, 1118. — *Paganus*, entre 1125 et 1140. — *Rodolphe*, entre 1125 et 1149. — Barthélemy, chanoine d'Angers, et *Alard*, prêtre, tous deux pourvus par l'abbé de Saint-Nicolas ; transigèrent à Château-Gontier devant l'évêque Mathieu de Loudon (1155-1162). Alard resta en titre et l'abbé de Saint-Nicolas promit un autre bénéfice à Barthélemy. — Yves *Chantrel* fut bienfaiteur du prieuré, 1277. — Jean *Lemestre*, à qui succède Richard Rebédy, 1371. — Jean *Bourdais*, commis pour desservir la cure, 1467. — Guill. *Cheminard*, docteur en droit, 1478, 1484. — Lezin *Cheminard*, 1486. — Macé *Galisson*, mort âgé de soixante ans, le 1er juin 1537, dont l'inscription funéraire est fixée à la muraille de la chapelle de Saint-Avertin. — André *Sextier*, aussi curé de Saint-James de Segré, 1563, 1565. — Robert *Le Bret*, 1582, † 1er juin 1591. — Noël *Eschard*, chanoine de Saint-Just, 1591,1610. — Nicolas *Girard*, chanoine de Saint-Just, 1631, † 1653 ; inhumé dans la chapelle de Notre-Dame d'Azé, le 20 avril 1656. — Nicolas *Jourdan*, précédemment vicaire, 1653, † 26 décembre 1677. — Pierre *Hamon*, chapelain de Saint-Just, principal du collège, 1617-1704 ; il rédigea un long mémoire pour soutenir ses droits contre l'hôpital, et reconstruisit le presbytère qui tombait en ruine. — René *Herbelin*, maintenu contre Marc Paigis, 1704, 1718. — *Chantelou*, 1718-1719. — Hardouin *Dupont*, 1719-1723. — Charles d'*Espinay de l'Isle-Adam*, né au château de la Villatte, en Challain, 1723, inhumé dans l'église le 3 avril 1766, « après l'avoir gouvernée pendant 43 ans avec le zèle et la charité d'un digne pasteur, en présence du clergé de la ville de Château-Gontier et de toute la Conférence. » Son épitaphe fait allusion à ses démêlés avec les principaux du collège : *« Hic jacet, in loco quem jure ac sponte elegit, Carolus de l'Espinay, hujus ecclesiæ rector, vir non tantum nobilitate insignis, sed omni virtutum genere, omnibus ingenii dotibus, scientia praesertim et eloquentia clarissimus. Primorum amicitia atque infirmorum veneratione commendandus. Malis tantum et injuste rebellantibus pertimescendus. Obiit 3° nonas aprilis anno 1760* (faux pour 1766)*, 74 an. natus. »* Ses armes sont *d'argent à la fasce de gueules, au lion de sable brochant, armé, lampassé et couronné de gueules*. Ch. de l'Espinay a dressé des tables des registres paroissiaux ; il développa le culte des morts. — Jacq.-Charles *Drouet*, d'une famille de magistrature dont étaient Jean-Gab. D., garde de la monnaie d'Angers, mort en 1750, et Jean D., conseiller à la prévôté d'Angers, mort en 1756, refusa tout serment, fut arrêté en janvier 1791 et mourut, dit-on, de faim dans les prisons d'Angers. Les trois vicaires restèrent à leur poste jusqu'au 22 septembre 1791, puis furent internés aux Cordeliers et déportés en Angleterre. L'intrus Louis Davière, ancien fontevriste, parut le 26 septembre 1791, se retira au faubourg d'Azé d'où le directoire lui donna ordre, le 6 mars 1793, de retourner à son poste. Il se maria depuis et fit une triste fin. MM. Jean Frémondière, Jean-Franç. Fresché, vicaire d'Avessé, Delaune, Cusson, Saudreau, Renoux, curé de Savenières, donnèrent leurs soins aux fidèles pendant la Révolution. — Jean *Machefer*, ancien vicaire, de retour en 1800, fut curé jusqu'à sa mort, le 14 août 1831. — Julien *Godivier*, né à Ampoigné, 1831, † 1872. — M. *Granger*, 1872.

On cite en 1563 le petit ou ancien *presbytère* relevant d'Ingrandes et la « nouvelle cure » bâtie sur le fief du prieuré. Ce dernier logement, vendu natt, fut offert en 1810 à la commune par M. Lesné, au prix d'acquisition. Le presbytère actuel date de 1854 (architecte M. Rolland, de Château-Gontier ; devis 10.900 fr.)

Prieuré. — Après qu'un domaine étendu, des dîmes, des immunités considérables, l'église paroissiale même, eurent été acquis ou obtenus à titre gracieux de divers seigneurs par les religieux de Saint-Nicolas, ceux-ci, au

cours du XI[e] s., établirent un prieuré à côté de la cure qui resta bénéfice séculier, mais sous leur patronage. Le prieur prenait les quatre cinquièmes des prémices, le quart des oblations aux fêtes de Pâques, de la Toussaint, de Saint-Saturnin et de Noël. Au décès des chevaliers et de leurs femmes, il avait le lit sur lequel on les portait à l'église et un simple drap pour leurs enfants. Foulques de Mathefelon lui reconnaissait en 1205 « juridiction d'exploiter et de punir les délinquants sur tous leurs sujets et estaigers ». Ses vignes comprenaient, au milieu du XIII[e] s., quatre arpents et demi et huit quartiers ; il y avait pour l'usage du prieuré et pour celui de ses sujets, deux pressoirs, des cuves pour quarante, des fûts pour soixante-dix muids. Le prieuré, situé près du cimetière, relevait du seigneur d'Azé et, pour une maison en ville, du fief de l'hôpital.

Prieurs : *Herbert*, vers 1120. — *Hélie*, 1190. — Jean des *Quartes*, 1371. — Noble frère Jean *Falitourne*, 1405, 1439. — Guy de *Cossé*, étudiant à Angers, 1467. — Jean Berthélemer, 1473, 1481. — Pierre *L'Advocat*, religieux de Saint-Nicolas, commendataire, 1493, 1494. — Ant. *Lefebvre*, étudiant à Angers, 1502, 1506. — Frère Jean *Lecousturier*, 1556. — Frère *René de Grandmoulin*, 1569. — Jean *Cavalier*, 1670. — Etienne *Capelle*, 1749, mort prieur de Cheffe, le 20 février 1750. — Louis-Alex. de *Plancy*, du diocèse de Paris, 1755. — René-Mathurin *Nepveu-Duverger* , 1769, † avril 1776. — Jean-Louis de *Gaston de Pollié*, abbé de la Couronne, aumônier du comte d'Artois, 1776, 1780.

Établissements de charité

La *léproserie* d'Azé est mentionnée en 1253. — Une compagnie de *Charité* pour le soin des malades et pour l'instruction des enfants pauvres, fut établie par le curé en 1700, conformément au règlement épiscopal de 1655 : supérieure, Mme la présidente Dublineau ; trésorière, Mlle Rigault. M. Daniel Pelisson, né à Azé, avocat au Parlement de Paris, entré en 1705 au couvent de la Trinité de Vendôme, donna 2.500 l. à cet établissement qui existait encore en 1790. — Avant les annexions récentes, l'hôpital Saint-Julien dépendait d'Azé.

Écoles

M. Hamon, curé de 1677 à 1704, rétablit les *écoles* de sa paroisse. Elles étaient tenues, en 1683, par Jean Houdé, époux de Marie Enfray, qui fonda l'exposition du Saint-Sacrement, chaque jeudi, dans l'église du Geneteil. M. Chantelou, en fonction en 1792, ayant refusé le serment, fut remplacé par le citoyen Jubin, clerc tonsuré, qui avait pour successeur, dès le mois suivant, le citoyen Diard. Les Ursulines et la compagnie de charité s'occupaient de l'instruction des filles.

Féodalité

Féodalité. — La seigneurie relevait nuement du comté d'Anjou et non de Château-Gontier. Ce fut au XV[e] s. une des châtellenies qui, avec Durtal et Mathefelon, formèrent la baronnie de Mathefelon. L'aveu de 1423 énumère : « l'hébergement, court et jardin d'Azé, avec un vivier sis au pourpris, la maison sise devant les prisons, les bois exploitables séans près le domaine de Rallay contenant VIII[xx] journelx, droits de mesure, excepté que le seigneur de Chasteaugontier peut mettre mesure à vin entre la Croix-Nobile et la Croix-Tacheau jusques au pont de la rivière de Mayenne, entrant dans la ville de Chasteaugontier ; toute la justice haute, moyenne et basse, rémission et pardon. » Sur ce dernier article l'aveu fut blâmé par le sénéchal d'Anjou. « Si ledit seigneur estoit baron ou prince, dit-il, n'en pourroit plus dire. » À partir de son union avec Ingrandes, Azé prit le titre de baronnie. Jean Morin en 1405, et h.h. Jean Guineheu en 1527, sont châtelains d'Azé.

Passant sous silence les premiers seigneurs du nom de Mathefelon dont il sera question tout à l'heure, je trouve qu'en 1216 Thibault de M., en présence de Geoffroy et Foulques, ses frères, laisse aux religieux du prieuré d'Azé

et à ceux du Geneteil les dîmes et fermages d'Azé, se réservant de donner à leurs sujets la mesure de son fief ; — que Foulques de M. donne au prieuré du Port-Raingeard deux muids de vin sur sa dîme d'Azé, 1258, et fait un nouveau règlement avec les prieurs d'Azé et du Geneteil pour leurs droits féodaux respectifs, 1265 ; — que Thibault de M., mari de Béatrix de Dreux, *vir magnus et potens, quique plura habebat hereditagia et possessiones, in justicia et dominio, in diversis et pluribus locis*, était encore seigneur d'Azé en 1327, 1340, aussi bien que Pierre, son fils, 1364, 1384. Bien que ce dernier n'eût laissé pour héritières que ses deux sœurs, Jeanne, mariée à Guillaume L'Archevêque de Parthenay, et Honneur, femme de Jean de Rochechouart, le sceau de la cour d'Azé était encore aux armes des Mathefelon au milieu du XV^{e} s. Azé resta aux enfants d'Honneur de M., par suite, dit-on, d'une confiscation pour forfaiture faite sur son beau-frère. Geoffroy de Rochechouart rendait aveu d'Azé en 1423, 1427. Mais bien des distractions avaient été faites de la châtellenie. Les féages d'Azé appartenaient aux Ouvrouin, 1350, puis aux Mascon, aux d'Anjou, aux la Jaille ; Pierre d'Arquenay avait reçu en 1326 de Thibault de Mathefelon la dîme d'Azé, que ses descendants possédaient en 1528. Le vicomte de Rochechouart faisait encore acte de seigneur d'Azé en 1444, mais Louis de Rezay en rendait aveu dès 1446. Guy de Mondamer, seigneur d'Ingrandes, et Jeanne de Marsilly, sa femme, achetaient en 1504 des héritiers de Gillette d'Andigné, veuve de N. de la Rouvraie, le tiers du quart de la seigneurie d'Azé dont tous les autres lots déjà avaient été acquis successivement des codétenteurs. En 1770, la terre se trouvait indivise entre les enfants de Pierre d'Héliand, savoir : Augustin-Pierre-Philippe d'H., seigneur d'Ampoigné ; Henri-René d'H., ancien officier aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis et du Mont-Carmel ; Marie-Augustine d'H., femme de René, marquis de Juigné ; et Louise-Anselme-Françoise d'H., femme de Georges-Jacq.-Camille, marquis de Maillé de la Tour-Landry.

Notes historiques

Notes historiques. — À la Chiffanerie a été trouvé un polissoir, témoin de l'âge préhistorique. Renazé, Ingrandes, Aviré, sont des localités d'Azé dont le nom indique l'origine gallo-romaine. — Dès le VI^{e} s. existait à Azé un monastère, visité par saint Aubin (529-550) qui y rendit la vue à un aveugle. — L'église, passée en main laïque, appartient au XI^{e} s. à la famille de Mathefelon. Guénégonde, femme de Hugues, le premier dont il soit fait mention, du consentement de Foulques, son fils, donne à Saint-Nicolas d'Angers ce qu'elle possède encore des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire tout le cimetière, deux tiers dans les sépultures et dans les oblations des fêtes de Noël, de Pâques, des Rogations et de Saint-Saturnin. Elle y ajoute le don d'un cimetière pour la demeure des hommes des religieux, un terrain proche le monastère pour l'usage des moines, et autorise d'avance toutes les libéralités que feraient ses sujets libres ; les colliberts, qui n'ont pas la libre disposition de leurs biens, peuvent au moins donner aux religieux les droits funéraires d'eux et de leur famille, 1070 *circa*. Foulques de Mathefelon, fils de Hugues, et dont la femme nommée Hersende, était veuve de Lisois Corvaisier, fit lui-même d'autres concessions de dîmes ou de domaine au prieuré, soit à l'occasion de la mort de Gosselin, fils de sa femme, qui avait été admis à prendre l'habit religieux avant de mourir, soit à son départ pour la croisade vers l'an 1100. L'abbaye d'ailleurs reconnaissait ces largesses par des faveurs spirituelles ou temporelles, s'engageant la première fois à dire une messe chaque jour et jusqu'à la fin du siècle pour ses bienfaiteurs, à nourrir en leur nom deux pauvres, à admettre un clerc au noviciat ; une autre fois en donnant au chevalier la somme de mille et cent sols, et en recevant encore comme novice un neveu de Robert d'Arbrissel. Hugues, fils de Foulques, eut vis-à-vis des religieux des alternatives de libéralités et d'injustices. Du reste les Mathefelon ne possédaient pas seuls des droits utiles sur le territoire d'Azé, et d'autres qu'eux s'étaient faits les bienfaiteurs des moines. Dès 1070 environ, Élisabeth, mère de Renaud de Château-Gontier, leur avait donné, avec le domaine de Brachesac, une terre entre Azé et le pont de Château-Gontier. Geoffroy de Rallay et Moreau, son frère, dotèrent le prieuré de biens et de privilèges, sous l'abbé Lambert (1096-1118). Agnès, femme de Geoffroy, dans cette circonstance, s'adressant à Guérin, son fils, qui allait hériter de la seigneurie de son père en Azé, *qui honorem de Azeio erat*

possessurus, lui fit cette exhortation : « N'imitez pas, mon fils, Hamelin d'Ingrandes qui a repris injustement le don de son père. — Non, répondit le jeune homme, cette pensée criminelle n'entrera jamais dans mon esprit. » Quant au vieux seigneur, il se fit transporter mourant à l'abbaye d'Angers, y prit l'habit et expira content parmi les religieux, ses frères. Guérin le Boiteux, qui en était curé, céda l'église paroissiale, vers 1096 ; il y fallut le consentement de Guérin ou Garsias du Bignon. Celui-ci, plus tard, prétendit que ses prédécesseurs avaient le droit de choisir le titulaire de la cure ; mais l'abbé prouva, par témoins et par titre, que ce droit avait été exercé par les religieux depuis soixante ans ; Guérin, ses frères Guiternus et Renaud, Fulchram, son fils, se rendirent à ces raisons, vers 1120.

Azé était trop voisin de Château-Gontier, pour que la bourgade ne subît pas, dès l'origine, le même sort que la ville. Les épidémies les plus violentes eurent lieu en 1584 où 500 personnes succombèrent dans l'année, surtout en juin, juillet, août ; — en 1626 ; — d'octobre à décembre 1639, où l'on compta 100 décès en 1706, 1780-1782.

Maires

Maires : MM. *Gaultier*, 1791. — *Laumônier*, an XII. — *Sourdille*, 1821, 1825. — *Déan*, 1827, 1830. — *Ory*, 1835, 1840. — *Abafour*, 1850, 1860, — *Fouin*, 1860, 1866. — *Herrouet*, 1866, 1870. — *Déan de Saint-Martin*, 1870, 1880. — *Ciron*, † 1898. — C^{te} *Arrondel des Haies*, 1898.

Sources et Bibliographie

Arch. de la M., Cart. du Genetell ; B 2395, 2427, 2488, 2709 ; G 13-15, 82-84. — Arch. nat., P 339 ; KK 324 ; JJ 66, f. 323 ; X/1^{a} 65, f. 168. — Reg. par. datant de 1574. — Cab. P. de Farcy. — M^{is} de Beauchêne, *La Roche-Talbot*. — Bibl. nat., fds. lat. 22.450. — Cab. de la Beauluère, *Recherches*, t. XVII. — Chronique par. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.*, I, 200. — Abbé Charles, *Monuments de Château-Gontier*, p. 37. — Titres de M. Toisonnier. — Mss. Thoré.

Localités

Pour les localités, voir les art. : les *Aillères*, les *Bignonnières*, *Chambrezais*, la *Charterie*, le *Chêne*, la *Grande Chesnaie*, les *Gaudrais, Rallay, Thuveau*.